

**DS de SES- Lundi 4 octobre 2021- 13h-15h**  
**Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire**

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Portables éteints, rangés dans vos sacs, et sacs déposés au bureau de la professeure.

*Il est demandé au candidat de traiter le sujet :*

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

**À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez que le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus.**

### **DOCUMENT 1**

Au cours des dernières décennies, on a assisté dans les pays développés à une augmentation accélérée des inégalités de revenus, en particulier tout en haut de l'échelle des revenus : ainsi, le « top 1% »<sup>(1)</sup> a vu sa part dans le revenu total augmenter rapidement. Différentes explications ont été proposées pour rendre compte de ce fait, mais qui n'ont pas toujours été adéquatement confrontées aux données et à l'analyse empirique. La forte corrélation entre inégalité et innovation reflète un lien causal de l'innovation vers l'inégalité extrême : les revenus de l'innovation contribuent de façon significative à l'augmentation de la part du revenu détenue par le « top 1 % ». Il est crucial de savoir que l'augmentation du « top 1% » résulte en partie de l'innovation et non pas seulement de rentes foncières et spéculatives<sup>(2)</sup>. En effet, l'innovation creuse certes les inégalités, mais elle a également des vertus que les autres sources de hauts revenus n'ont pas nécessairement.

Il y a d'abord le fait que l'innovation est le principal moteur de croissance dans les économies développées. Ce fait est largement étayé par des études empiriques montrant une corrélation de plus en plus forte entre croissance et investissements en R&D<sup>(3)</sup> ou entre croissance et flux de brevets, à mesure qu'un pays se rapproche de la frontière technologique<sup>(4)</sup>. En second lieu, s'il est vrai que l'innovation profite dans le court terme à ceux qui ont engendré ou permis l'innovation, dans le long terme les rentes de l'innovation se dissipent à cause de l'imitation et de la destruction créatrice (le remplacement par de nouvelles innovations), et à cause de l'expiration des brevets au bout de 20 ans. Autrement dit l'inégalité générée par l'innovation est de nature temporaire. En troisième lieu, le lien entre innovation et destruction créatrice fait que l'innovation génère de la mobilité sociale<sup>(5)</sup> : elle permet en effet à de nouveaux talents d'entrer sur le marché et d'évincer<sup>(6)</sup> (partiellement ou totalement) les firmes en place.

Source : P Aghion et C Antonin, « Progrès technique et croissance depuis la crise », *in* Revue OFCE n° 153 : « Où va l'économie ? », Décembre 2017

(1) top 1% : 1% de la population ayant les plus hauts revenus.

(2) rentes foncières et spéculatives : revenus issus de la possession de terres et de la revente d'actifs (ex : logements, actions) à un prix plus élevé que leur prix d'achat.

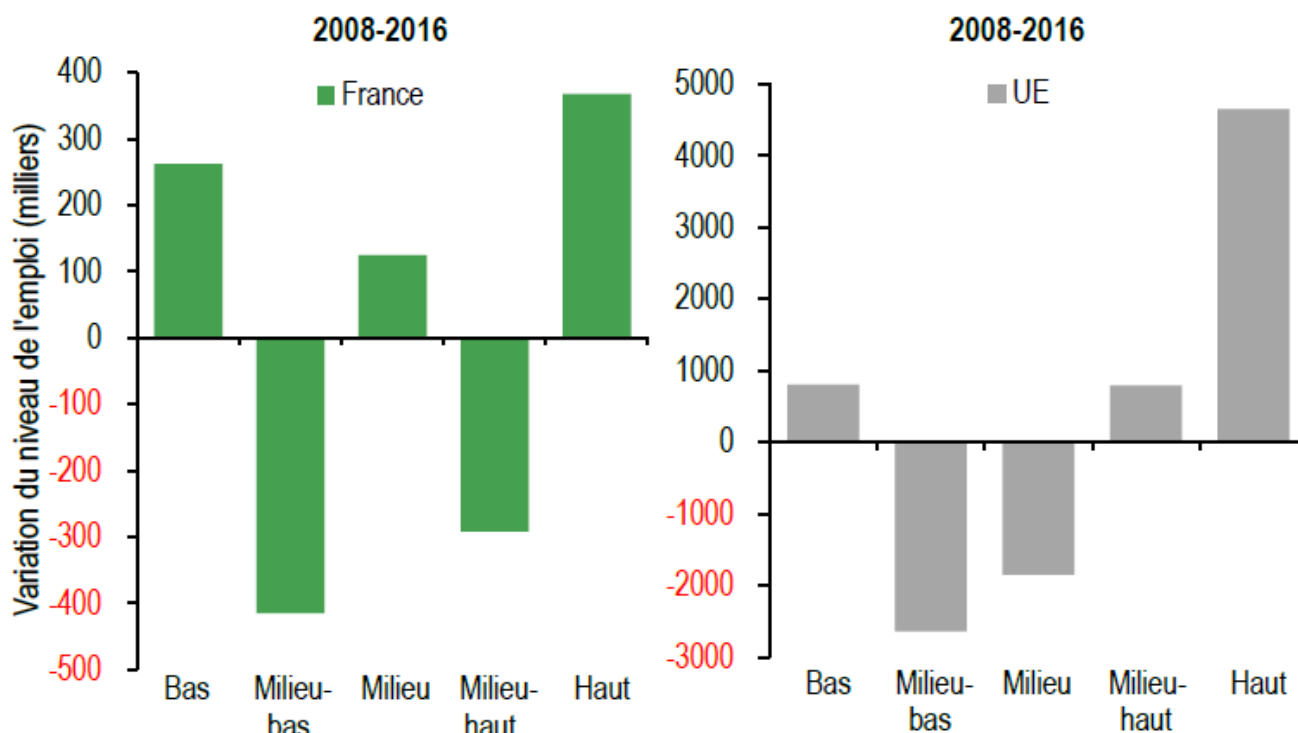
(3) R&D : recherche-développement.

(4) frontière technologique : ensemble des technologies les plus efficaces à un moment donné.

(5) mobilité sociale : changement de position sociale entre des générations.

(6) évincer : écarter, chasser, prendre la place.

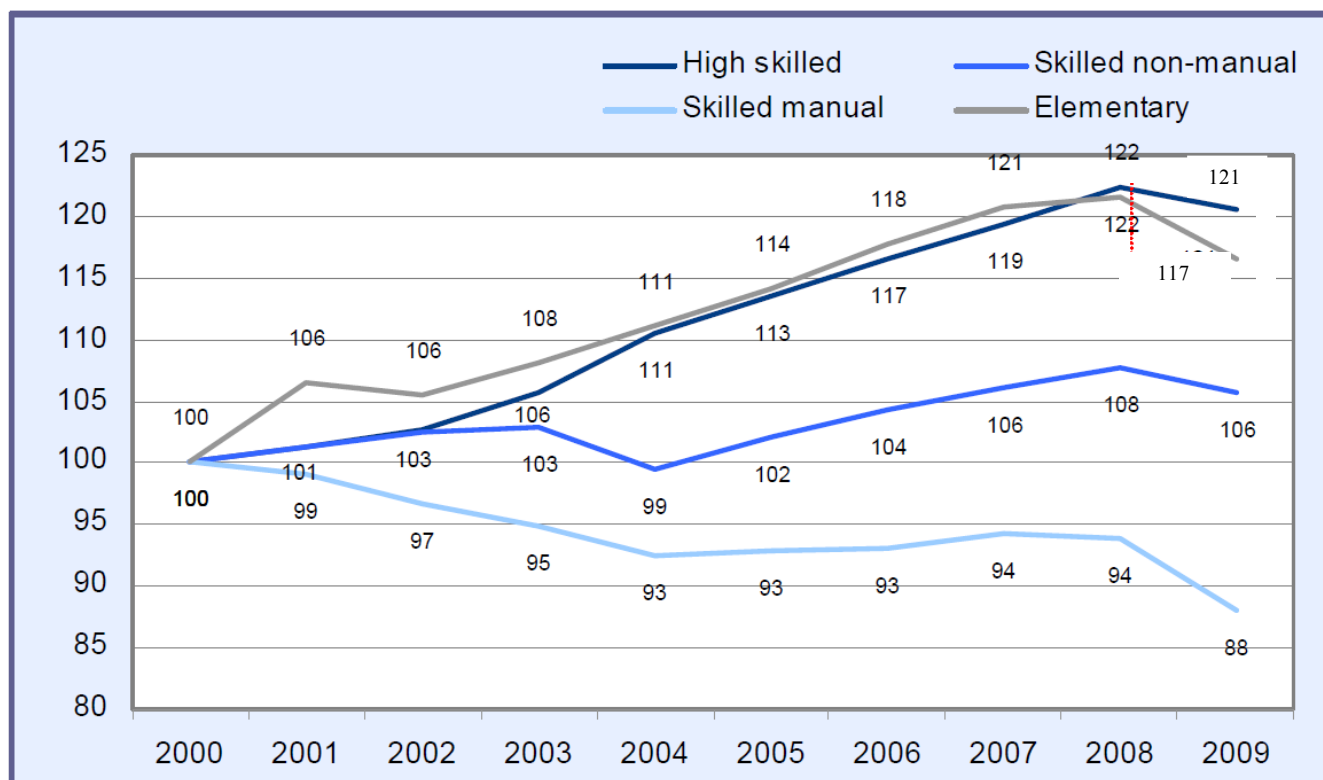
**DOCUMENT 2 : Évolution de la structure de l'emploi par quintile<sup>(1)</sup> de salaire entre 2008 et 2016 en France, et dans l'Union européenne.**



Source : Eurofound (2017), BNP Paribas *in* Conjoncture, septembre 2019.

(1) quintile = tranche de 20 % de la population. Le premier quintile correspond aux 20 % des emplois ayant les plus bas salaires.

**DOCUMENT 3 : Emploi par catégories de professions dans l'Union européenne à 27 (en indices base 100 en 2000).**



Champ : 15 ans et plus

Source: Eurostat, LFS in « Labour-market polarisation and elementary occupations in Europe », research paper n°9, Cedefop, 2011.

Note : le Cedefop (centre européen pour le développement de la formation professionnelle) distingue quatre catégories de professions : hautement qualifiées (« high skilled »), qualifiées et non manuelles (« skilled non-manual »), qualifiées et manuelles (« skilled manual »), élémentaires (« elementary ») comme par exemple les services à la personne.